

## EQUIVALENCE BELGE D'UN DIPLÔME OBTENU À L'ETRANGER

- Document établi par le Bureau des équivalences : <https://equivalences.cfwb.be/> sur base du diplôme obtenu à l'étranger
- Ce document doit être valable au moment de l'inscription.

Les données encadrées en rouge dans les exemples en annexe sont essentielles pour la validité du document

- Exemple en page 2 d'une **équivalence définitive** d'un diplôme obtenu à l'étranger
- Exemple en page 3 d'une **équivalence provisoire** d'un diplôme obtenu à l'étranger
- Exemple en page 4 d'une **équivalence définitive restrictive** d'un diplôme obtenu à l'étranger n'admettant la poursuite des études uniquement dans le type court (= de type bachelier) et/ou certains secteurs dans le type long (= de type master)
- Exemple en page 5 d'une **preuve d'introduction de la demande d'équivalence**
- Exemple en page 6 d'une **preuve du paiement de la demande d'équivalence**

Bruxelles, le **12 JUIN 2025**

14 RUE

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance : 24-02-06  
Pays du diplôme : France  
Code barre : 54202

56130 NIVILLAC  
France

**OBJET : DECISION D'EQUIVALENCE**

En application de l'Arrêté royal du 20 juillet 1971, pris en exécution de la Loi du 19 mars 1971 relative à l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, il a été décidé que le dossier scolaire comportant notamment :

le Baccalauréat général français, Spécialités : Physique-Chimie, Sciences de la vie et de la terre, mention Bien, délivré le 01 septembre 2024 par l'Académie de Poitiers,

**est équivalent**

**au Certificat d'enseignement secondaire supérieur, enseignement général.**

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur de plein exercice, la présente décision prend effet au **01-09-25**



**Laetitia WALLEZ**  
Attachée

NB: Vous voudrez bien vous reporter aux informations importantes reprises au verso de la présente décision. Pour que ce document soit valable, les références reprises dans le coin inférieur gauche du recto doivent impérativement correspondre aux références reprises au coin inférieur gauche du verso.

Modèle : equi/modbase

**Ministère de la Communauté française**  
Administration générale de l'Enseignement  
Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire  
Service Général de l'Enseignement secondaire ordinaire et des CPMS  
Service des équivalences  
Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles - Entrée visiteurs : Rue Courtois, 4 - 1080 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 690 86 86 - mail : equi.oblig@cfwb.be  
www.equivalences.cfwb.be - Téléphone Vert : 0800 20 000

Bruxelles, le

21 MAI 2025

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance : :004  
Pays du diplôme : Congo (République démocratique du)  
Code barre : 542024

RUE 16/002

4000 LIEGE

OBJET **DECISION D'EQUIVALENCE PROVISOIRE \***

En application de l'Arrêté royal du 20 juillet 1971, pris en exécution de la Loi du 19 mars 1971 relative à l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, il a été décidé que le dossier scolaire comportant notamment :

L'Attestation de réussite à l'Examen d'Etat congolais, Section Scientifique, Option Sciences, session 2023, délivrée le 13 mai 2025 par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique,

accompagnée d'un certificat de scolarité de Licence niveau 1 en "Informatique", année académique 2023-2024, délivré par l'Université Don Bosco Lubumbashi

**est équivalent**

au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.), enseignement général, permettant la poursuite d'études dans :

- l'enseignement supérieur de type court,
- l'enseignement supérieur de type long, secteur Sciences et Techniques, domaine Sciences.

\* La présente décision cessera de produire ses effets si le diplôme définitif, original ou en copie certifiée conforme, n'a pas été produit à l'adresse mentionnée ci-dessous pour le 15-05-2026

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur de plein exercice, la présente décision prend effet au 01-09-2024



  
**Guillaume HARZIMONT**  
Attaché

NB: Vous voudrez bien vous reporter aux informations importantes reprises au verso de la présente décision. Pour que ce document soit valable, les références reprises dans le coin inférieur gauche du recto doivent impérativement correspondre aux références reprises au coin inférieur gauche du verso.

Modèle : equi/modbase

**Ministère de la Communauté française**

Administration générale de l'Enseignement

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

Service Général de l'Enseignement secondaire ordinaire et des CPMS

Service des équivalences

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles - Entrée visiteurs : Rue Courtois, 4 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 690 86 86 - mail : equi.oblig@cfwb.be

www.equivalences.cfwb.be - Téléphone Vert : 0800 20 000

V. B.

Bruxelles, le

01 MAR. 2021

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance : 20-05-2002  
Pays du diplôme : Maroc  
Code barre : 5420

TRAAT 30

2060 ANVERS

**OBJET : DECISION D'EQUIVALENCE**

En application de l'Arrêté royal du 20 juillet 1971, pris en exécution de la Loi du 19 mars 1971 relative à l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, il a été décidé que le dossier scolaire comportant notamment :

le Baccalauréat marocain de l'enseignement secondaire général, Option Sciences physiques, option Français, mention Passable, délivré le 15 juillet 2020 par l'Académie de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma,

**est équivalent**

au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.), enseignement général, permettant la poursuite d'études dans :

- l'enseignement supérieur de type court,
- l'enseignement supérieur de type long, Secteur Sciences humaines et sociales ainsi que dans le Secteur des Sciences et techniques, Domaines des sciences uniquement.

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur de plein exercice, la présente décision prend effet à : 01-09-2021



*Perrine Laurent*  
**Perrine LAURENT**  
Attachée


NB: Vous voudrez bien vous reporter aux informations importantes reprises au verso de la présente décision. Pour que ce document soit valable, les références reprises dans le coin inférieur gauche du recto doivent impérativement correspondre aux références reprises au coin inférieur gauche du verso.

Modèle : equi/modbase

**Ministère de la Communauté française**

Administration générale de l'Enseignement  
Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire  
Service Général de l'Enseignement secondaire ordinaire et des CPMS  
Service des équivalences  
Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles - Entrée visiteurs : Rue Courtols, 4 - 1080 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 690 86 86 - mail : equi.oblig@cfwb.be  
www.equivalences.cfwb.be - Téléphone Vert : 0800 20 000

Fr - En liens | plan du site |



# Fédération Wallonie-Bruxelles

Equivalences de diplômes Rechercher dans le site

## Diplômes de l'Enseignement secondaire

Bienvenue > [Mon dossier](#) > Réception de mon dossier

### RÉCEPTION DE MON DOSSIER

Nom :   
Prénom :   
Code barre : **542025**   
Date de naissance : **23-09-07**  
Pays du diplôme : **France**

- Votre dossier a été reçu le **10/7/2025**. Il est actuellement en cours de traitement.

Qu'est ce qu'une équivalence?

Procédures administratives

Équivalence non-satisfaisante


Réfugié ou candidat réfugié

FAQ

Textes réglementaires

Liens utiles

Contact



## Equivalence - Paiement en ligne

### Confirmation de paiement

Le service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles confirme avoir reçu un paiement de **400,00 €** en date du **09/07/2025**.

**Cette confirmation de paiement est à imprimer et à joindre IMPERATIVEMENT à votre courrier de demande d'équivalence.**

Ce paiement a été effectué en vue de s'acquitter des frais relatifs à la demande d'équivalence ou d'un duplicata d'une équivalence de la personne dont les données sont affichées ci-dessous :

#### DONNEES PERSONNELLES DU DEMANDEUR :

Email	@gmail.com
Numéro de la commande	9D2E960300FD: 2ED
Montant payé	400,00 €
Bénéficiaire	Service des Equivalences
Numéro de compte	BE39-0912-
Nom	
Prénom	
Date de naissance	23/09/2007
Motif de la demande	Sciences économiques et de gestion
Pays du diplôme	France
Adresse	13 RUE
Code postal	77470
Ville	
Pays de résidence	France

Pour toutes les questions concernant la manière de déposer votre dossier et les délais, consultez le site du service des équivalences.

S'il vous est impossible d'imprimer cette confirmation, veuillez noter les informations et joindre cette note à votre courrier.

Votre courrier de demande d'équivalence est à envoyer à l'adresse suivante

D.G.E.O. - Service des équivalences  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 BRUXELLES  
BELGIQUE